

**DOCOB Rhin – Ried – Bruch de l’Andlau : Secteur n°7 Ried Centre Alsace – Bruch de l’Andlau
- Enjeux et Objectifs / Habitats d’intérêt communautaire de l’annexe II de la Directive « Habitats »**

				OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DE GESTION			
HABITATS FORESTIERS	Niveau enjeux	Niveau d’Enjeux sur le secteur Zones prioritaires	Facteurs favorables et/ou défavorables	Gestion forestière	Gestion des milieux ouverts Pelouses et prairies	Gestion de l’Eau / Fonctionnalité alluviale (Cours d’eau / Nappe)	Autres activités humaines (fréquentation, accueil du public, tourisme, activités artisanales et industrielles)
<p>Tous (49 % des ZSC) Bon état de conservation pour plus de la moitié des forêts alluviales de ce secteur grâce au maintien du caractère naturellement inondable. Les plantations d’essences allochtones représentent 15 à 20 % des habitats forestiers du secteur 7.</p> <p><i>Zones à enjeux forts et prioritaires :</i> FC Sélestat Illwald, FC Colmar Niederwald, FC Kogenheim, Sermersheim, Huttenheim, FC Erstein, Osthause, Matzenheim.</p>	1	<p>Pérennité des habitats forestiers (surface et continuité) : conservation de la surface et non fragmentation des massifs forestiers.</p>	<p>☺ Réglementation sur les défrichements qui soumet à autorisation les défrichements de surfaces boisées supérieures à 4 ha (forêt privée) et 0 ha (forêts publiques).</p> <p>☺ Schémas départementaux des carrières 67 et 68 qui placent les forêts alluviales situées en site Natura 2000 comme non graviérables</p> <p>☺ Classement en Réserve Naturelle Régionale de la Forêt communale de Sélestat</p>	<p>Respect de la réglementation en vigueur, avec pour objectif de limiter au maximum le morcellement des massifs, notamment lorsqu’il s’agit d’habitats prioritaires (91E0).</p>	<p>Faire appliquer les réglementations en vigueur avec pour objectif de conserver les petits boisements en milieu agricole</p>		<p>Faire appliquer les réglementations en vigueur avec pour objectif de maintenir la surface forestière actuelle et de limiter au maximum tout projet augmentant le morcellement des massifs forestiers cohérents.</p>
	1	<p>Conservation de la fonctionnalité des habitats forestiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conservation du champ d’inondation de l’III et de ses diffluences, - soutien du niveau de la nappe phréatique 	<p>☺ Recommandations du SAGE « Ill Nappe Rhin »</p> <p>☺ Arrêtés préfectoraux de délimitation de l’exposition au risque d’inondation par l’III</p>			<p>Maintien du caractère naturellement inondable des massifs forestiers du Ried de l’III et du Bruch de l’Andlau. Respect des principes du SAGE ILL NAPPE RHIN, notamment afin de maintenir les niveaux d’eau dans les cours d’eau.</p>	<p>Conservier le modelé des terres alluviales.</p>
	1	<p>Naturalité :</p> <p>① Conservation et augmentation de la naturalité des habitats forestiers ellans, dans le domaine « exploitation forestière / récolte de bois »</p> <p>② Conservation et augmentation de la naturalité des habitats forestiers ellans dans le domaine « intrants »</p> <p>Enjeu concernant aussi les espèces d’intérêt communautaire suivantes : sonneur à ventre jaune, lucane cerf-volant, pics cendré, mar et noir, bondrée apivore.</p>	<p>☺ Réserves intégrales de la Réserve Naturelle Régionale du Ried de Sélestat (53 ha)</p> <p>☺ Réseau d’îlots de vieillissement et de sénescence inscrit à l’aménagement du Niederwald de Colmar (forêt communale de Colmar)</p> <p>☺ Peupleraies de culture</p>	<p>①</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la part des habitats forestiers non soumis à l’exploitation forestière, notamment en forêt publique (Contrats Natura 2000 – mesure K) ; - Développer des réseaux d’îlots de vieillissement et de sénescence (Contrats Natura 2000 - mesure K) <p>②</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence d’épandage de produit chimique (engrais, phytocides...) et de boues de station d’épuration ou de déchets industriels ; - Diminuer le taux d’essences allochtones ; - Favoriser l’utilisation de bio-lubrifiant dans l’exploitation des bois pour les tronçonneuses ; - Limiter l’épandage de produits de démolition ou de lutte contre la processionnaire du chêne pédonculé aux forêts situées à proximité de zones habitées (raison de santé publique) ; - Pratique de l’agrainage limitée à la seule protection des cultures et des prairies ; - Absence d’affouragement. 			
	1	<p>Biodiversité :</p> <p>① Conservation et augmentation de la diversité en espèces ligneuses arborescentes, arbustives et lianescentes autochtones (mesures favorables aux espèces intra-forestières d’intérêt communautaire suivantes : lucane cerf-volant, pics cendré, mar et noir)</p>	<p>☺ Orientations de gestion en faveur de la biodiversité déjà inscrites dans les Orientations et Directives Locales d’Aménagement (futurs Directive Régionale d’Aménagement pour les forêts domaniales et Schémas Régional d’Aménagement pour les forêts communales)</p> <p>☺ Réserve Biologique Communale de Muttersholtz</p> <p>☺ Projet de RB en forêt communale du Niederwald à</p>	<p>①</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sylviculture favorisant la diversité des espèces ligneuses autochtones ; - Limiter l’introduction d’espèces d’arbres pouvant polluer génétiquement les espèces ligneuses de races ellanes (peuplier noir, ormes...) 			

		<p>② Conservation et restauration d'une structure complexe des habitats forestiers (mesures favorables aux espèces intra-forestières d'intérêt communautaire suivantes : sonneur à ventre jaune, lucane cerf-volant, pics cendré, mar et noir, martins pêcheurs, milans et bondrée apivore)</p> <p>③ Préservation et gestion conservatoire des habitats ouverts ou aquatiques intra-forestiers (mesures favorables aux espèces intra-forestières d'intérêt communautaire suivantes : sonneur à ventre jaune, triton crêté, martin pêcheur, bondrée apivore)</p>	<p>Colmar</p> <p>☹ Peupleraies de culture</p> <p>☺ Etude réalisée par le CRPF sur la gestion traditionnelle des forêts du Ried</p>	<p>- Traitement spécifique des ripisylves ;</p> <p>②</p> <p>- Favoriser le développement de traitements en futaie irrégulière ;</p> <p>- Favoriser le développement de stade à maturité avancée (îlots de vieillissement) ;</p> <p>- Favoriser le développement des strates arbustives ;</p> <p>- Respect des lianes (lierre grimpant et clématite) remarquables n'entravant pas le renouvellement des habitats forestiers ;</p> <p>③</p> <p>- Préserver du comblement les mares intra-forestières ;</p> <p>- Préserver les habitats ouverts d'intérêt communautaire ou d'intérêt patrimonial intra-forestier ;</p> <p>- Préserver les ornières dans les chemins d'exploitation et suspendre l'exploitation des bois pendant les mois d'avril à juillet.</p>		
	2	Valeur sociale de la forêt : le rôle social de la forêt constitue un enjeu important par rapport à l'appropriation par le public, de la valeur patrimoniale des habitats forestiers.	☺ Actions mises en œuvre par la Ville de Sélestat (en partenariat avec de multiples organismes) en matière d'accueil du public dans le massif forestier de l'Illwald.			
	2	Evaluation : suivi de l'évolution de la structuration et de la diversité dendrologique des habitats forestiers rhénans	☺ LIFE Nature « conservation et restauration des habitats du ried de l'III à Sélestat » - état et méthode de suivi de la régénération des habitats forestiers.	Mettre en œuvre la méthode d'évaluation développée dans programme Interreg III-2c3, mis en œuvre (2002 – 2005) entre Marckolsheim et Daubensand en adaptant la méthode aux forêts alluviales de la plaine de l'III		
<p>Aulnaies frênaies alluviales (91E0 prioritaire)</p> <p>Habitat majoritaire sur le secteur 7 (53 % des surfaces forestières dont 1 500 ha dans le ried de Sélestat), présentant une mosaïque de variations en fonction du niveau hydrique des sols.</p> <p>Etat de conservation majoritairement bon d'après les critères utilisés.</p>	1	<p>Biodiversité : Cet habitat est considéré comme prioritaire en raison de sa rareté et de son caractère typique des zones alluviales.</p> <p>Il concerne soit les massifs forestiers inondables soit les saulaies ripicoles.</p>	<p>☺ Classement en Réserve Naturelle Régionale de la Forêt communale de Sélestat.</p> <p>☺ Classement en Réserve Biologique forestière d'une parcelle de la FC de Muttersholtz.</p> <p>☺ Projet de classement en Réserve Biologique de la forêt communale de Colmar (Niderwald).</p> <p>☺ Orientations de gestion en faveur de la biodiversité déjà inscrites dans les Orientations et Directives Locales d'Aménagement (futurs Directive Régionale d'Aménagement pour les forêts domaniales et Schémas Régional d'Aménagement pour les forêts communales).</p> <p>☹ Présence d'une population très dense de daims sauvages dans l'Illwald, induisant de grandes difficultés pour assurer la régénération naturelle de la forêt et entraînant l'absence de certaines essences spécifiques comme le merisier à grappes.</p> <p>☺ Caractère inondable conservé.</p>	<p>Mesures générales ci-dessus +</p> <p>Illwald :</p> <p>- Mise en œuvre de mesures visant à favoriser l'implantation de la régénération naturelle et le développement du sous-étage, en prenant en compte la forte pression du Daim</p> <p>Ripisylves :</p> <p>- Investissement pour la réhabilitation ou la recréation de ripisylves (Contrat Natura 2000 - mesure C),</p> <p>- Lutte contre la renouée du Japon (Contrat Natura 2000 - mesure D),</p> <p>Réserve biologique de Muttersholtz :</p> <p>- Entretien des clairières intraforestières.</p> <p>- Renouvellement des peupleraies par une évolution naturelle vers une forêt mélangée, multistratée.</p>		<p>- Conserver les habitats ripicoles et entretenir par une gestion douce les boisements rivulaires des cours d'eau phréatiques.</p> <p>- Maintenir voire restaurer des berges en pente douce et niveau d'eau sur certains secteurs</p>
Zones à enjeux forts et prioritaires) :		<p>FC Sélestat Illwald + FC Kientzheim, FD Sélestat, RB de Muttersholtz, FC Ebersheim, Ebersmunster, Kogenheim, Osthouse et Erstein</p> <p>FD de l'Orch</p> <p>FC Ribeauvillé / St-Hippolyte</p> <p>FC Colmar Niederwald</p>				
<p>Chênaies pédonculées – frênaie à charmes (9160)</p> <p>Habitat bien représenté sur le secteur 7 (35 % des</p>	2	Biodiversité : habitat caractéristique du ried de l'III, présentant une grande diversité d'espèces floristiques comprenant des espèces assez rares à rares.	☺ Orientations de gestion en faveur de la biodiversité déjà inscrites dans les Orientations et Directives Locales d'Aménagement (futurs Directive Régionale d'Aménagement pour les forêts domaniales et Schémas Régional d'Aménagement pour les forêts	Mesures générales ci-dessus.		

surfaces forestières). Il caractérise les sols un peu plus secs que ceux qui accueillent le 91E0. Etat de conservation majoritairement bon (69%) et non représentatif (20%). Zones à enjeux forts et prioritaires :		communales). ☺ Projet de classement en Réserve Biologique du massif forestier de Colmar Niederwald.				
Chênaie – charmaie (9170) Habitat très peu représenté sur le secteur 7 (uniquement quelques taches, en alternance avec le 9160 située dans les zones les moins humides (levées)). Etat de conservation assez bon. Zones à enjeux forts et prioritaires :	2	Biodiversité : habitat peu répandu au niveau national et limité à une partie de la plaine d'Alsace FC Colmar Niederwald + FC Elsenheim, FD de l'Orch La plupart des forêts entre Ebersheim et Erstein.		Mesures générales ci-dessus.		
		FC Sermersheim, Huttenheim, Matzenheim				

OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DE GESTION							
HABITATS OUVERTS Pelouses et prairies	Niveau enjeux	Niveau d'Enjeux sur le secteur Zones prioritaires	Facteurs favorables et/ou défavorables	Gestion forestière	Gestion des milieux ouverts à vocation agricole, pelouses et prairies en gestion conservatoire	Gestion de l'Eau / Fonctionnalité alluviale (Cours d'eau / Nappe)	Autres activités humaines (fréquentation, accueil du public, tourisme, activités artisanales et industrielles)
Tous Habitats très représentés sur le secteur 7 (27% des ZSC) qui est celui pour lequel les enjeux sur les milieux ouverts sont les plus importants. Etat de conservation majoritairement « bon » (47%) et « moyen » (40%)	1	- Conservation de la biodiversité caractéristique des habitats. Ces habitats présentent également des enjeux importants pour certaines espèces animales (oiseaux et papillons). - Protection de la ressource en eau et de la fonctionnalité des écosystèmes. - Maintien de la gestion des prairies dans le cadre d'une activité économique agricole	☺ Le maintien du caractère inondable du secteur 7. ☹ L'évolution du contexte économique depuis les années 1960 impliquant l'intensification de l'agriculture favorable au développement des céréales au détriment de l'élevage. ☺ Mesures agri-environnementales mises en œuvre depuis 1991 dans la zone inondable de l'III et depuis 1997 dans le Ried Noir de la Zembs et dans le Bruch de l'Andlau (CAD depuis 2004). ☺ Réforme de la PAC (2003) : conditionnalité impliquant : - le respect de 19 directives européennes dont font partie les directives Natura 2000, - le maintien des prairies permanentes, - la mise en place d'une surface minimale de couvert environnemental prioritairement le long des cours d'eau. ☺ Priorités FEADER : MAE sur sites Natura 2000. ☺ Gestion conservatoire assurée sur les prairies localisées dans des sites gérés par le CSA.	Ne pas introduire d'espèces forestières allochtones en plantation sur les prairies permanentes actuellement existantes.	Gestion actuelle - Bonnes pratiques Maintenir ou améliorer l'état de conservation des prairies par des mesures de gestion extensive adaptées et intégrées dans le cadre de l'activité économique agricole (MAE) Assurer une protection pérenne des sites les plus sensibles et à faible valeur économique (acquisition foncière) Augmentation des surfaces en prairies (contrats N2000, MAE conversion, Trame verte)	Maintenir les conditions d'inondabilité actuelle de la zone alluviale afin de conserver les caractéristiques d'hydromorphie du sol permettant l'existence des prairies humides du Ried.	- Eviter la pratique d'activités de loisirs non adaptées à la conservation des habitats prairiaux et plus généralement éviter la surfréquentation de ces milieux. - Eviter la fréquentation des pelouses et prairies par des engins militaires lourds lors d'exercices en terrain libre. - Populations de sangliers à limiter pour éviter le retournement des prairies.
Prairies maigres de fauche (6510) Le plus représenté des habitats prairiaux du secteur 7 (76%). Localisé principalement dans le Ried de l'III. Etat de conservation moyen à bon.	1	Voir ci-dessus. La part importante qu'occupent ces prairies caractéristiques de zones « moyennement humides », peu soumises aux inondations, s'explique en partie par l'assèchement relatif du ried (suite aux travaux sur le Rhin). Il peut donc parfois s'agir d'agrofaciès d'évolution de l'habitat 6410. Ces habitats présentent généralement une flore peu diversifiée, voir banale, notamment du fait de leur exploitation	Voir ci-dessus. ☺ La modification du caractère inondable du secteur 7 par les grands travaux sur le Rhin qui ont entraîné un abaissement généralisé de la nappe phréatique et les travaux d'aménagement sur l'III (amont et aval du secteur). ☹ Diminution des activités d'élevage et difficultés rencontrées par les agriculteurs pour valoriser la production herbagère : retournement possible.	Voir ci-dessus	Gestion actuelle - Bonnes pratiques Maintien des prairies existantes. Maintien ou amélioration de l'état de conservation des prairies par des mesures de gestion extensive adaptées et intégrées dans le cadre de l'activité économique agricole (MAE). On proposera notamment : la réduction voire l'absence de fertilisation et la mise en œuvre de fauches favorables au maintien de la végétation caractéristique, tout en tenant compte des exigences éventuelles de la faune fréquentant ces habitat (Papillons d'intérêt communautaire).	Maintien des conditions d'hydromorphie.	Voir ci-dessus

		plus intensive que pour les autres habitats. De fait, ces habitats sont très menacés de par leurs conditions stationnelles qui les exposent plus favorablement à un retournement ou au moins à une exploitation intensive.					
Zones à enjeux forts et prioritaires :		Zone inondable de l'III					
Prairies à Molinie (6410) Habitat caractéristique des zones humides par remontée de nappe : Bruch de l'Andlau et Ried noir de la Zembs. Etat de conservation : bon	1	Voir ci-dessus Biodiversité : habitat rare, à conserver. Fonctionnalité : habitat fortement lié aux conditions hydromorphiques du terrain. Cet habitat peut parfois résulter de la transformation de bas-marais alcalins du fait de modification des conditions hydromorphiques du terrain.	Voir ci-dessus. ☺ MAE et CAD en application sur le Bruch de l'Andlau et le ried noir de la Zembs ☺ APB du Bruch de l'Andlau, APB du ried de la Zembs (sous réserve de la cartographie des habitats sur cette zone).	Voir ci-dessus	Gestion actuelle - Bonnes pratiques Maintien des prairies existantes. Maintien ou amélioration de l'état de conservation des prairies par des mesures de gestion extensive adaptées et intégrées dans le cadre de l'activité économique agricole (MAE). On proposera notamment : la réduction voire l'absence de fertilisation et la mise en œuvre de fauches favorables au maintien de la végétation caractéristique.	Maintien des conditions d'hydromorphie et notamment soutien voire remontée des niveaux de nappe, afin de favoriser la réapparition de bas marais alcalins (Code DH : 7230).	Voir ci-dessus
Zones à enjeux forts et prioritaires :		Bruch de l'Andlau Ried noir de la Zembs					
Pelouses sèches et faciès d'embaumement (6210) Habitat très rare sur le secteur 7 (<1% des ZSC). Etat de conservation « moyen », sauf 22 ha caractérisés par un Bon état de conservation (présence d'Orchidées lui donnant un statut d'habitat prioritaire).	1	Biodiversité : habitat rare, à conserver. Habitat prioritaire	☺ Gestion assurée par le CSA sur certaines pelouses (Herbsheim))	Voir ci-dessus	Maintenir la gestion actuelle des pelouses sèches en bon état de conservation, en veillant à ne pas laisser la strate arbustive envahir le milieu. gestion actuelle - bonnes pratiques Pour les pelouses en état non optimal, il conviendrait de préconiser la mise en œuvre de mesures favorables (absence de fertilisation, fauche tardive) (MAE).		Préserver les pelouses de la fréquentation par le public.
Zones à enjeux forts et prioritaires :		Kogenheim, Sermersheim Ried noir de la Zembs					
Mégaphorbiaies hygrophiles (6430) Rares sur le secteur 7 (<1% des ZSC), ces habitats correspondent souvent à des zones humides en déprise agricole ou en jachère.	1	Biodiversité : habitat rare, à conserver.	☺ Gestion du site du Lottel par le CSA ☺ LIFE Nature « conservation et restauration des habitats du ried de l'III à Sélestat » - action d'entretien des milieux palustres (site des Rohrmatten).	Voir ci-dessus.	gestion actuelle - bonnes pratiques Pour les zones non gérées, il convient de préconiser une fauche d'entretien tous les 3 à 5 ans (MAE).	Maintien des conditions d'hydromorphie et notamment soutien des niveaux de nappe.	
Zones à enjeux forts et prioritaires :		Site du Lottel Ried de Sélestat					

OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DE GESTION							
HABITATS AQUATIQUES	Niveau enjeux	Niveau d'Enjeux sur le secteur Zones prioritaires	Facteurs favorables et/ou défavorables	Gestion forestière	Gestion des milieux ouverts à vocation agricole, pelouses et prairies en gestion conservatoire	Gestion de l'Eau / Fonctionnalité alluviale (Cours d'eau / Nappe)	Autres activités humaines (fréquentation, accueil du public, tourisme, activités artisanales et industrielles)
Eaux stagnantes (3140 ; 3150 ; 3270) Ces habitats ont été identifiés de façon très localisée sur le secteur 7 (7 localisations au total)	1 à 2	Biodiversité : diversité spécifique et état de conservation de ces habitats Fonctionnalité : fonctionnement de l'hydrosystème et qualité des eaux	☺ SAGE , DCE, Loi sur l'eau ☺ Statuts de protection (RNR, APB) ☹ Altération de la qualité de l'eau par les pollutions d'origine domestique ou agricole ☹ Destruction par comblement artificiel	Conserver les habitats : préserver les mares intraforestières (non comblement). Gestion courante – bonnes pratiques.	Préserver les dépressions humides de tout comblement. Gestion courante – bonnes pratiques	Préserver les mares et notamment, bien appréhender l'opportunité de projets tels que la reconnexion d'anciens bras de l'III avant de les mettre en œuvre. Gestion courante – Bonnes pratiques	
Zones à enjeux forts et prioritaires :		Pas de zone à enjeux forts sur ces habitats, qui nécessiteraient des investigations plus approfondies.					
Eaux courantes (3260) Cours d'eau phréatiques	1	Biodiversité : diversité spécifique et état de conservation de ces habitats. Cet enjeu est intimement lié à l'enjeu de la qualité	☺ SAGE , DCE, Loi sur l'eau. ☺ Mise en œuvre de la réforme de la PAC sur les bandes enherbées.	Préserver l'état des berges, l'étagement des ripisylves et les roselières intraforestières.	Préserver la ressource en eau et améliorer la qualité du lit majeur :	• Préserver les roselières et ripisylves existantes (habitats forestiers, ou formations arbustives bordant les cours d'eau). Bonnes pratiques.	Promouvoir auprès des usagers, des pratiques respectueuses de ces

<p>Et diffluences de l'III</p> <p>Habitat aquatique largement majoritaire sur le secteur 7 : environ 300 km de cours d'eau alimentés soit par les eaux de surface (III et diffluences) soit par la nappe phréatique. Présentant un état de conservation majoritairement « défavorable » (45%) et « moyen » (35%), cet habitat constitue l'une des préoccupations « phare » du secteur 7.</p>	<p>de l'eau (nappe phréatique et eaux de surfaces), mais aussi à la qualité physique des cours d'eau.</p> <p>Fonctionnalité : fonctionnement de l'hydrosystème et qualité des eaux.</p> <p>Vocation récréative : les cours d'eau sont le siège d'activités de loisirs telles que la pêche et le canoë-kayak.</p>	<p>☺ LIFE Nature « conservation et restauration des habitats du ried de l'III à Sélestat » - actions d'entretien et de restauration des cours d'eau et de la ripisylve associée.</p> <p>☹ Altération de la qualité de l'eau par les pollutions d'origine domestique ou agricole.</p> <p>☹ Travaux d'aménagement ayant conduit à un élargissement et/ou une rectification des lits mineur, voire une artificialisation des berges : banalisation du lit et des écoulements, envasement, ...</p> <p>☹ Création d'étangs en dérivation des cours d'eau.</p> <p>☹ Une ripisylve absente ou appauvrie sur une partie des linéaires (à préciser).</p> <p>☹ Obstacles infranchissables pour la faune aquatique et semi-aquatique.</p>	<p>Gestion courante - bonnes pratiques.</p> <p>Restauration des ripisylves dans les secteurs qui en sont dépourvus, afin de restaurer la continuité des habitats rivulaires. (Contrat Natura 2000 forestier - mesure C)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des bandes enherbées dans les zones cultivées le long des cours d'eau, dans le cadre des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales. - Préserver ou améliorer l'état des prairies bordant les cours d'eau par la mise en œuvre de mesures de gestion extensives (contrats N2000, MAE). 	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver aux lits mineurs leurs tracés et sections naturels, et ne pas artificialiser d'avantage les cours d'eau ayant subi des travaux d'aménagement (excepté à des fins de sécurité des personnes). • Mettre en œuvre des programmes de restauration et d'entretien du réseau hydrographique en conformité avec les principes du SAGE INR : exemples de mesures de gestion possibles : <ul style="list-style-type: none"> - Diversification des lits mineurs, notamment pour redonner une dynamique d'eau courante à certains cours d'eau (Contrat Natura 2000 – mesure A HE 002). - Entretien des ripisylves (Contrat Natura 2000 – mesure A HE 002) - Restauration de ripisylves (Contrat Natura 2000 forestier – mesure C) - Lutte contre la prolifération d'espèces exotiques envahissantes par exemple en restaurant des ripisylves ligneuses autochtones. - Aménagement des obstacles infranchissables (voir aussi « castor », « Chabot » et « Lamproie de Planer ») - Si nécessaire, curages locaux de faible intensité afin de redynamiser certains cours d'eau envasés (Contrat N2000 – mesure A HE 008). - Pratiquer une gestion raisonnée des embâcles. • Mettre en œuvre les travaux de restauration des anciens méandres (bras morts) de l'III. • Conformément au SAGE, préserver les cours d'eau phréatiques de tout pompage ainsi que de tout rejet d'eaux usées. • Mettre en œuvre un suivi de l'état des cours d'eau (envasement, ripisylves, progression des espèces végétales exotiques envahissantes, mais aussi diversité floristique et faunistique) 	<p>habitats (chartes de bonne conduite).</p>
<p>Zones à enjeux forts et prioritaires :</p>	<p>Ensemble du réseau hydrographique avec une priorité sur les cours d'eau phréatiques.</p>					

DOCOB Rhin – Ried – Bruch de l’Andlau : Secteur n°7 Ried Centre Alsace – Bruch de l’Andlau
- Enjeux et Objectifs / Espèces Annexe II de la Directive « Habitats »

ESPECES Ann. II DH Etat de conservation : (+) mauvais ou inconnu (++) moyen (+++) bon	Niveau enjeux	Niveau d’Enjeux sur le secteur Zones prioritaires	Facteurs favorables et/ou défavorables	OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DE GESTION			
				Gestion forestière	Gestion des milieux ouverts à vocation agricole, pelouses et prairies en gestion conservatoire	Gestion de l’Eau / Fonctionnalité alluviale (Cours d’eau / Nappe)	Autres activités humaines (fréquentation, accueil du public, tourisme, activités artisanales et industrielles)
Castor d’Europe (++) L’espèce a été réintroduite dans l’Illwald entre 1999 et 2002. Nécessité d’investigations supplémentaires	1	Biodiversité : cette espèce est de retour en Alsace depuis les années 1970, grâce à la mise en œuvre de programmes de réintroduction. Fonctionnalité, continuité des milieux aquatiques : la présence du Castor et le développement de ses populations sont intimement liés à la continuité de ses habitats (réseaux hydrographiques et ripisylves de bois tendres).	☺ Programmes de réintroduction ☺ SAGE , DCE, Loi sur l’eau ☹ Rupture de continuité des réseaux aquatiques favorables par des ouvrages non adaptés ou infranchissable, obligeant l’espèce à franchir des axes routiers dangereux (Sélestat-Marckolsheim ; Sélestat-Mutersholtz). ☹ Piégeage non sélectif du ragondin. ☹ Absence de ripisylve sur certains cours d’eau	Favoriser les saulaies ripicoles en rives de cours d’eau (entretenir ou restaurer). Gestion courante – Bonnes pratiques Contrat Natura 2000 forestier (mesure C)		Aménager lorsque c’est possible, les ouvrages infranchissables et anticiper sur les exigences de l’espèce lors de la construction de nouveaux ouvrages (pont-cadre avec banquette, buse sèche souterraine, pose de grillages).	- Etablir un diagnostic complet sur les ruptures de continuité du réseau hydrographique. - Généraliser l’utilisation de pièges non tuants dans le cadre de la lutte contre la prolifération du Ragondin.
<i>Zones à enjeux forts et prioritaires :</i>		Réseau hydrographique de Colmar à Kogenheim					
Loutre d’Europe (+) L’espèce a été réintroduite en forêt communale de Colmar (Niederwald) entre 1998 et 2000. Nécessité d’investigations supplémentaires	2	Biodiversité : cette espèce commune jusqu’au début du 20 ^e siècle a totalement disparu d’Alsace dans les années 1950. Elle est de retour depuis 1998 grâce à la mise en œuvre d’un programme de réintroduction dans le secteur du Ried Centre Alsace. Fonctionnalité, continuité des milieux aquatiques : la présence de la Loutre et le développement de ses populations sont intimement liés à la continuité de ses habitats (réseaux hydrographiques, ripisylves). Qualité de l’eau : facteur limitant et donc enjeu majeur pour l’espèce.	☺ Programme de réintroduction ☺ SAGE , DCE, Loi sur l’eau ☹ Altération de la qualité de l’eau par les pollutions d’origine domestique ou agricole ☹ Travaux d’aménagement ayant conduit à un élargissement et/ou une rectification des lits mineur, voire une artificialisation des berges. ☹ Pollutions des milieux aquatiques ☹ Obstacles infranchissables et infrastructures routières. ☹ Absence de ripisylve sur certains cours d’eau	Entretien ou restaurer les ripisylves sur l’ensemble des linéaires de cours d’eau du secteur. Gestion courante – Bonnes pratiques Contrat Natura 2000 forestier (mesure C)		• Préserver les roselières et ripisylves existantes (habitats forestiers, ou formations arbustives bordant les cours d’eau). Bonnes pratiques . • Mettre en œuvre des mesures permettant d’améliorer les capacités d’accueil des milieux aquatiques et riverains et les habitats potentiels de l’espèce : - Entretien des ripisylves (Contrat Natura 2000 – mesure A HE 002) - Restauration de ripisylves (Contrat Natura 2000 forestier – mesure C) - Aménagement lorsque c’est possible, des ouvrages infranchissables et prise en compte de l’espèce lors de la construction de nouveaux ouvrages (pont-cadre avec banquette, buse sèche souterraine, pose de grillages).	Généraliser l’utilisation de pièges non tuants dans le cadre de la lutte contre la prolifération du Ragondin.
<i>Zones à enjeux forts et prioritaires :</i>		Réseau hydrographique de Colmar à Sélestat					
Grand Murin (++) Le secteur 7 est un site majeur pour l’espèce puisqu’il renferme les 2 sites de reproduction connus sur l’ensemble du complexe Rhin-Ried-Bruch. Nécessité d’investigations supplémentaires	1	Biodiversité : l’Alsace fait partie des rares régions où l’espèce est encore bien présente. Elle endosse donc une responsabilité particulière dans sa conservation.	☹ Manque de données sur la présence de l’espèce	Sylviculture favorisant le mélange des essences autochtones ainsi que l’irrégularisation des peuplements. Conserver les mares intra-forestières, les clairières et les lisières. Gestion courante – bonnes pratiques . Mise en place d’îlots de bois sénescents (Contrat Natura 2000 – mesure K)	Favoriser la gestion extensive des prairies, et la non utilisation de produits phytosanitaire (CAD). Conserver les haies et bosquets, ainsi que les mares et les dépressions humides. Gestion courante – bonnes pratiques .	Conserver les mares et autres zones humides.	Recherche et protection des gîtes de reproduction et d’hibernation.
<i>Zones à enjeux forts et prioritaires :</i>		Sélestat Sermersheim					

<p>Murin à oreilles échantées (+) Le secteur 7 comprend le seul noyau de population connu sur les sites Rhin Ried Bruch. Nécessité d'investigations supplémentaires</p>	1	<p>Biodiversité : Le secteur 7 contient l'un des 3 principaux noyaux de reproduction de cette espèce en Alsace.</p>	☹ Manque de données sur la présence de l'espèce	<p>Sylviculture favorisant le mélange des essences autochtones ainsi que l'irrégularisation des peuplements. Conserver les mares intra-forestières, les clairières et les lisières. Gestion courante – bonnes pratiques. Mise en place d'îlots de bois sénescents (Contrat Natura 2000 – mesure K)</p>	<p>Favoriser la gestion extensive des prairies, et la non utilisation de produits phytosanitaire (CAD). Conserver les haies et bosquets, ainsi que les mares et les dépressions humides. Gestion courante – bonnes pratiques.</p>	<p>Conserver les mares et autres zones humides.</p>	<p>Recherche et protection des gîtes de reproduction et d'hibernation.</p>
<p>Zones à enjeux forts et prioritaires :</p>		Hilsenheim					
<p>Sonneur à ventre jaune (+) Espèce présente en faible effectif sur le secteur 7. Nécessité d'investigations supplémentaires et suivi des populations.</p>	1	<p>Biodiversité : le secteur 7 présente de bonnes potentialités pour l'espèce. Celles-ci ont été améliorées par la création de mares dans l'Illwald qui ont été immédiatement colonisées.</p>	<p>☺ SAGE , DCE, Loi sur l'eau ☺ LIFE Nature « conservation et restauration des habitats du ried de l'III à Sélestat » - action de création d'un réseau de mares à Batraciens.</p>	<p>Eviter exploitation des bois après le mois d'avril. Non comblement des ornières dans les pistes de débardages. Conserver les mares intraforestières. Gestion courante - Bonne pratiques</p>		<p>Conserver les petites zones humides, et notamment proscrire le comblement des mares et dépressions. Maintenir le niveau de la nappe phréatique.</p>	
<p>Zones à enjeux forts et prioritaires :</p>		Illwald (Sélestat)					
<p>Triton crêté (+) Le Triton crêté est très rare sur le secteur 7. Nécessité d'investigations supplémentaires (île de Rhinau) et suivi des populations.</p>	1	<p>Biodiversité : espèce rare sur le secteur 7 et probablement vouée à disparaître si aucune mesure de gestion n'est prise en sa faveur. Ce constat est toutefois à confirmer par des investigations complémentaires.</p>	<p>☺ SAGE , DCE, Loi sur l'eau ☹ Manque de données sur la présence de l'espèce</p>	<p>Préserver les mares intraforestières (non comblement). Gestion courante – bonnes pratiques.</p>		<p>Conserver, voire recréer un réseau de mares favorables à l'espèce, en lien avec les habitats terrestres nécessaires à la réalisation de son cycle biologique (haies, bois, prairies). (Contrats Natura 2000 – mesure A EH 006)</p>	<p>D'une manière générale, il convient de prendre les mesures nécessaires à la régulation des populations de sangliers. Ne pas introduire de poissons dans les mares où la présence de l'espèce est identifiée.</p>
<p>Zones à enjeux forts et prioritaires :</p>		Grossjundenplatz (Meistratzheim – Bruch de l'Andlau) Unterwaeldel (Sermersheim) Auf den Banngraben (Herbsheim)					
<p>Chabot (++) Cette espèce est présente dans le secteur 7, en faible abondance, principalement dans les rivières phréatiques du Ried de Sélestat. Nécessité d'investigations supplémentaires</p>	2	<p>Biodiversité : Si l'espèce semble peu menacée actuellement en Alsace, elle reste toutefois rare dans le secteur 7. Sa grande sensibilité aux dégradations (pollutions, recalibrages, pompages), implique une tendance à la diminution de ses effectifs et lui confère un rôle important de bioindicateur.</p>	<p>☺ SAGE , DCE, Loi sur l'eau ☹ Altération de la qualité de l'eau par les pollutions d'origine domestique ou agricole ☹ Travaux d'aménagement ayant conduit à un élargissement et/ou une rectification des lits mineur, voire une artificialisation des berges : banalisation du lit et des écoulements, envasement, ... ☹ Pompages dans les phréatiques. ☹ Obstacles aux déplacements et aux migrations</p>			<ul style="list-style-type: none"> • Protéger et réhabiliter les milieux aquatiques (habitats, pollution), • Empêcher l'implantation d'étangs (même de petite taille) en dérivation, ou en barrage, • Conserver et regagner des habitats aquatiques courants et réduire simultanément la compartimentation des cours d'eau par effacement ou abaissement des seuils inutilisés dans les cours d'eau phréatiques. 	
<p>Zones à enjeux forts et prioritaires :</p>		Réseau hydrographique de Colmar à Sélestat					
<p>Lamproie de Planer (+) Cette espèce est présente dans le secteur 7, en faible abondance, principalement dans les rivières phréatiques du Ried de Sélestat. Nécessité d'investigations supplémentaires</p>	1	<p>Biodiversité : cette espèce semble présente dans presque tous les secteurs du site Rhin Ried Bruch, mais en effectifs toutefois très faibles (statut mal connu).</p>	<p>☺ SAGE , DCE, Loi sur l'eau ☹ Altération de la qualité de l'eau par les pollutions d'origine domestique ou agricole ☹ Travaux d'aménagement ayant conduit à un élargissement et/ou une rectification des lits mineur, voire une artificialisation des berges : banalisation du lit et des écoulements, envasement, ... ☹ Obstacles aux déplacements et aux migrations</p>			<ul style="list-style-type: none"> • Protéger et réhabiliter les milieux aquatiques (habitats, pollution), • Empêcher l'implantation d'étangs (même de petite taille) en dérivation, ou en barrage, • Conserver et regagner des habitats aquatiques courants et réduire simultanément la compartimentation des cours d'eau par effacement ou abaissement des seuils inutilisés dans les cours d'eau phréatiques. 	
<p>Zones à enjeux forts et prioritaires :</p>		Réseau hydrographique de Colmar à Sélestat					

Agrion de Mercure (+) Le secteur 7 recèle très peu de données connues quant à la présence de l'espèce. Nécessité d'investigations supplémentaires	1	<u>Biodiversité</u> : espèce rare présente sur le secteur 7 (statut à préciser) qui présente a priori de bonnes potentialités.	☹ Pollution des eaux ☹ Curages trop fréquents ou absence de végétation herbacée en bordure de cours d'eau ☹ Fermeture complète des milieux			Maintien voire amélioration de la qualité de l'eau du réseau hydrographique. Bonnes pratiques / recommandations SAGE	
Zones à enjeux forts et prioritaires :		Bruch de l'Andlau Ried de la Zembs Ried de Sélestat					
Leucorrhine à gros thorax (+) Une seule donnée sur le secteur 7 pour cette espèce Nécessité d'investigations supplémentaires	3	<u>Biodiversité</u> : espèce rare présente sur le secteur 7 (statut à préciser).	☹ Pollution des eaux ☹ Assèchement des zones humides ☹ Introduction de poissons ☹ Fermeture des milieux aquatiques			Eclaircissement de la végétation riveraine sur les sites de présence, afin de favoriser l'ensoleillement et la présence d'une végétation variée.	Protection stricte des sites de reproduction
Zones à enjeux forts et prioritaires :		Ried de Sélestat					
Cuivré des marais (+) Sur les sites Rhin Ried Bruch, le secteur 7 est le plus important pour cette espèce. Nécessité d'investigations supplémentaires	1	<u>Biodiversité</u> : cette espèce devenue rare est un bioindicateur de la qualité et de la fonctionnalité des zones humides.	☺ APB du Bruch de l'Andlau ☺ Sites gérés par le CSA (Lottel, Obenheim, Herbsheim et Rossfeld) ☺ Bandes enherbées le long des cours d'eau ☹ Assèchement des zones humides, banalisation des prairies, intensification des fauches, destruction des habitats favorables.		Mettre en œuvre des mesures de gestion favorables sur certaines prairies de fauche afin de recréer des habitats favorables (CAD – zone refuge ou contrat Natura 2000 dans la zones non agricoles).		
Zones à enjeux forts et prioritaires :		Bruch de l'Andlau Secteur de Rossfeld, Herbsheim, Huttenheim Ried de Sélestat Ried d'Ohnenheim					
Azuré des paluds (++) et Azuré de la Sanguisorbe (++) Sur les sites Rhin Ried Bruch, le secteur 7 est le plus important pour ces espèces. Là où elles sont présentes, on considère que leur état de conservation est globalement moyen. Nécessité d'investigations supplémentaires	1	<u>Biodiversité</u> : ces espèces devenues rares sont des bioindicateurs de la qualité et de la fonctionnalité des zones humides.	☺ APB du Bruch de l'Andlau ☺ Sites gérés par le CSA (Lottel, Obenheim, Herbsheim et Rossfeld) ☺ Bandes enherbées le long des cours d'eau ☹ Assèchement des zones humides, banalisation des prairies, intensification des fauches, destruction des habitats favorables ☺ Extensions de la ZSC prévues sur les secteurs de Blaesheim, Obernai, Niedernai et Ohnenheim		Mettre en œuvre des mesures de gestion favorables sur certaines prairies de fauche afin de recréer des habitats favorables (CAD – zone refuge ou contrat Natura 2000 dans la zones non agricoles).		
Zones à enjeux forts et prioritaires :		Bruch de l'Andlau Secteur de Rossfeld, Herbsheim, Huttenheim Ried de Sélestat Ried d'Ohnenheim					
Lucane cerf-volant (+++) Espèce non cartographiée mais bien présente sur le secteur 7	3	<u>Biodiversité</u> : maintien des populations en bon état de conservation	☺ Présence d'arbres sénescents dans les haies en zone agricole.	Maintien de bois morts et d'arbres sénescents dans les massifs forestiers.	Maintien de bois morts et d'arbres sénescents dans les haies arborées		Diagnostiquer l'état de conservation des populations.
Vertigo angustior (+) Deux observations ont été réalisées sur le secteur 7. Nécessité d'investigations supplémentaires	1	<u>Biodiversité</u> : espèce rare et peu connue. Pas d'enjeu prioritaire tant que la présence de l'espèce n'est pas confirmée, notamment dans le ried d'Ohnenheim.	☹ Très mauvaise connaissance sur le statut de l'espèce sur le site				

**DOCOB Rhin – Ried – Bruch de l’Andlau : Secteur n°7 Ried Centre Alsace – Bruch de l’Andlau
Enjeux et Objectifs / Espèces d’oiseaux de l’annexe 1 de la Directive « Oiseaux » (ZPS)**

ESPECES Ann. I DO OISEAUX	Niveau enjeux	Niveau d’Enjeux sur le secteur Zones prioritaires	Facteurs favorables et/ou défavorables	OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DE GESTION			
				Gestion forestière	Gestion des milieux ouverts à vocation agricole, pelouses et prairies en gestion conservatoire	Gestion de l’Eau / Fonctionnalité alluviale (Cours d’eau / Nappe)	Autres activités humaines (fréquentation, accueil du public, tourisme, activités artisanales et industrielles)
Butor étoilé Espèce en danger d’extinction Pas de nidification de l’espèce sur le secteur 7, mais présence régulière sur le site de Rohrmatten (Sélestat). <i>Nécessité d’investigations supplémentaire – Suivi des populations</i> <i>Zones à enjeux forts et prioritaires :</i>	1	Biodiversité : autrefois nicheuse dans la région, cette espèce a fortement régressé depuis la fin du 19 ^e siècle. Le site des Rohrmatten à Sélestat présente des potentialités pour la reproduction du Butor étoilé. Ried de Sélestat	☹ Espèce très sensible au dérangement		Maintenir, voir restaurer les roselières, pour favoriser l’accueil de cet espèce.		Préservation de la tranquillité des zones humides et des roselières.
Cigogne blanche Espèce bien présente sur le secteur 7, même si la plupart des aires de nidification sont situées en dehors des zonages Natura 2000, en zones urbanisées. <i>Zones à enjeux forts et prioritaires :</i>	3	Biodiversité : cette espèce en fort déclin dans les années 1970, a fait l’objet d’une réintroduction en Alsace. La population actuelle, pour partie sédentarisée, est en augmentation. Ried de Sélestat Muttersholtz Illhaeusern	☺ Programmes de réintroduction ☹ Intensification de la gestion des prairies. ☹ Les électrocutions sur le réseau de ligne électrique.		Préservation des prairies et des zones palustres. <i>Gestion courante / Bonnes pratiques</i> Toutes les mesures favorisant une extensification de l’agriculture sont favorables à l’espèce. <i>Mesures CAD / Natura 2000</i>		Sécuriser le réseau de lignes électriques
Bondrée apivore Espèce vulnérable nicheuse probable sur le secteur 7 <i>Suivi des populations et des sites de nidifications</i> <i>Zones à enjeux forts et prioritaires :</i>	2	Biodiversité : espèce en déclin en Alsace Muttersholtz Sélestat Illhaeusern	☹ Nicheur discret dont les populations sont difficiles à évaluer ☹ La régression des milieux naturels ouverts type prairie et l’intensification de leur gestion (ressource alimentaire) ☹ La perturbation des sites de reproduction (travaux forestiers, activités de loisirs) ☺ Recensement des couples nicheurs réalisé de 1999 à 2002 (Enquête rapaces LPO) ☺ Présence en Réserve Naturelle : suivi régulier.	Repérage des sites de nidification. Pas de travaux forestiers dans un périmètre (à définir) autour du site pendant période de nidification (avril – août). <i>Gestion courante / Bonnes pratiques</i>	Amélioration des biotopes favorables à l’alimentation de l’espèce (prairies) dans les milieux agricoles ou ouverts de la ZPS. <i>Mesures CAD / Natura 2000</i>		Sécuriser le réseau de lignes électriques
Milan noir Espèce à surveiller Espèce nicheuse sur le secteur 7. <i>Suivi des populations et des sites de nidifications</i> <i>Zones à enjeux forts et prioritaires :</i>	2	Biodiversité : espèce a priori non menacée, mais à surveiller Ried de Sélestat	☹ La fermeture des décharges (ressources alimentaires) ☹ Les électrocutions sur le réseau de ligne électrique. ☺ Recensement des couples nicheurs réalisé de 1999 à 2002 (Enquête rapaces LPO) ☺ Présence dans les Réserves Naturelles	Repérage des sites de nidification. Pas de travaux forestiers autour du site (périmètre à définir) pendant période de nidification (avril – juillet). <i>Gestion courante / Bonnes pratiques</i>			Sécuriser le réseau de lignes électriques

<p>Milan royal Espèce en danger dans la région Pas de nidification certaine de l'espèce sur le secteur 7 Nécessité d'investigations supplémentaire - Suivi des populations</p>	2	<p>Pas de zone à enjeu prioritaire car l'espèce n'est pas précisément localisée sur le secteur 7. Toutefois, le statut de l'espèce (en danger) implique une nécessaire vigilance quant à sa présence sur l'ensemble des secteurs.</p>	<p>☹ La régression des milieux naturels ouverts type prairie (ressource alimentaire) ☹ La destruction des oiseaux par tirs ou empoisonnements volontaires ou indirectes ☹ La fermeture des décharges (ressources alimentaires) ☹ Les électrocutions sur le réseau de ligne électrique ☺ Recensement des couples nicheurs réalisé de 1999 à 2002 (Enquête rapaces LPO)</p>				Sécuriser le réseau de lignes électriques
<p>Busard des roseaux Espèce nicheuse sur le secteur 7. Suivi des populations et des sites de nidifications</p>	1	<p>Biodiversité : espèce rare, en danger à l'échelle régionale</p>	<p>☹ La rareté des milieux de nidification (roselières) ☹ La pression humaine sur les sites de nidification (brûlis printaniers, destruction, comblement, plantations, dérangements (pêche, activités de plein air, promeneurs, chiens non tenus en laisse, agrainages dans les roselières, kayakistes etc.) ☹ Les dérangements par les sangliers dans les roselières sèches. ☹ La régression des milieux naturels ouverts type prairie (ressource alimentaire) ☹ Les inondations en période de reproduction</p>		<p>En cas de nidification en milieu agricole, prévenir l'exploitant et voir les modalités de gestion pour préserver la nidification de l'espèce Gestion courante / Bonnes pratiques (pratique déjà réalisée par le passé) Maintenir les roselières ouvertes. Lutte contre la concurrence des ligneux Gestion courante / Bonnes pratiques</p>		<p>Préserver les berges des cours d'eau à proximité des roselières de la fréquentation par le public Gestion courante / Bonnes pratiques Activité cynégétique : pas d'agrainage dans les roselières pour éviter la fréquentation par les sangliers.</p>
<p>Zones à enjeux forts et prioritaires :</p>		<p>Rieds de Muttsholtz, et de Sélestat.</p>					
<p>Marouette ponctuée Espèce en danger dans la région. Pas de nidification certaine de l'espèce sur le secteur 7 Nécessité d'investigations supplémentaire - Suivi des populations</p>	1	<p>Biodiversité : espèce rare, en danger d'extinction à l'échelle régionale</p>	<p>☹ La régression des zones humides (marais).</p>		<p>Les milieux favorables (cariçaias et roselières) fréquemment inondables, sont à inventorier et à préserver.</p>	<p>Maintien de l'inondabilité et des niveaux d'eau.</p>	
<p>Zones à enjeux forts et prioritaires :</p>		<p>Site des Rohrmatten à Sélestat</p>					
<p>Râle des genêts Espèce en danger d'extinction dans la région, présente uniquement sur le secteur 7, mais en très faible effectif. Suivi des populations et des sites de nidifications</p>	1	<p>Biodiversité : espèce bioindicatrice de l'état de conservation des habitats prairiaux.</p>	<p>☹ La disparition des milieux favorables (prairies de fauche inondables) ☹ L'intensification de l'exploitation des prairies (fauches précoces et multiples se produisant notamment pendant la période de nidification, apport de fertilisants). ☺ Mesures agri-environnementales induisant une fauche après le 30 juin et une limitation des fertilisants.</p>		<p>Les sites fréquentés doivent être protégés et gérés favorablement : - Proscrire l'apport d'engrais - Préconiser une fauche après le 15 juillet - Pratiquer la fauche centrifuge. Mesures CAD</p>		<p>Inciter le public à rester sur les chemins afin d'éviter le dérangement sur les sites de présence de l'espèce en période de reproduction.</p>
<p>Zones à enjeux forts et prioritaires :</p>		<p>Ried de Colmar Ried de Muttsholtz</p>					
<p>Courlis cendré Espèce migratrice qui niche dans les prairies humides du secteur 7 Suivi des populations et des sites de nidifications</p>	1	<p>Biodiversité : espèce très menacée en plaine d'Alsace, en diminution constante de puis les années 1950.</p>	<p>☹ La disparition des milieux favorables (prairies de fauche inondables) ☹ L'intensification de l'exploitation des prairies (fauches précoces et multiples se produisant notamment pendant la période de nidification, apport de fertilisants). ☺ Mesures agri-environnementales induisant une fauche après le 30 juin et une limitation des fertilisants.</p>		<p>Dans les prairies fréquentées par l'espèce : - Limiter au maximum l'apport d'engrais - Préconiser une fauche après le 30 juin. Mesures CAD</p>		<p>Inciter le public à rester sur les chemins afin d'éviter le dérangement sur les sites de présence de l'espèce en période de reproduction. Sécuriser le réseau de lignes électriques</p>
<p>Zones à enjeux forts et prioritaires :</p>		<p>Ensemble des prairies humides du secteur 7</p>					

Pics forestiers Pic noir Pic cendré Pic mar Espèces communes mais bien présentes dans le secteur 7, dans l'ensemble des massifs forestiers.	3	<u>Biodiversité</u> : espèces communes à préserver.	☹ En milieu agricole, l'arrachage des haies, des vergers et des bosquets, ainsi que le retournement ou l'intensification des prairies. ☹ En forêt, les grandes plantations monospécifiques. ☹ L'exploitation systématique des arbres âgés et des gros bois ☹ L'enlèvement systématique des arbres morts ou malades (ressources alimentaires) ☹ Les coupes printanières et des opérations de débardages en période de reproduction (décantonnement)	- Maintien d'arbres morts et de gros bois et arbres âgés dans les forêts. - Pour le pic mar, importance du chêne pédonculé. - Eviter le dérangement par travaux forestiers autour des sites de nidification pendant la période de nidification. Gestion courante / Bonnes pratiques			
Martin pêcheur Espèce sensible mais bien présente sur le secteur 7, sur l'ensemble du réseau hydrographique.	3	<u>Biodiversité</u> : espèce commune, indicatrice d'une bonne qualité des cours d'eau. A préserver.	☹ La pollution des cours d'eau qui affecte les ressources alimentaires ☹ L'artificialisation des berges des cours d'eau qui le prive des sites de reproduction ☹ Les dérangements à proximité du nid (pêche, baignade, canoë...) ☺ SAGE Ill-nappe-Rhin	Attention quant à la gestion des boisements de rive. Gestion courante / Bonnes pratiques		Améliorer la qualité des eaux Maintenir des talus d'érosion sur les berges des cours d'eau. Gestion courante / Bonnes pratiques / prescriptions SAGE	Sensibilité au dérangement – Eviter cheminements le long des cours d'eau, surtout près des berges abruptes. Prévoir la création de berges favorables à l'espèce lors du réaménagements des gravières.
Pie grièche écorcheur Site de présence de l'espèce. Bon état des populations, espèce communes mais tendance à la baisse des effectifs.	3	<u>Biodiversité</u> : maintien des populations en bon état de conservation.	☹ Disparition des haies, des prairies et des jachères. ☹ L'intensification de la gestion des milieux naturels ouverts type prairie (ressource alimentaire)	Travailler sur les lisières forestières : favoriser l'étagement des lisières (stratification verticale) et leur composition (favoriser les espèces arbustes épineuses : prunelier, aubépine...)	Non destruction des haies. Diversifier les types de cultures : CAD jachères longue durée, luzerne... Limiter les pesticides		
Grande aigrette Espèce hivernant essentiellement sur la Bande Rhénane, mais faisant quelques incursions dans le secteur 7 sur le secteur de Sélestat-Muttersholtz. Suivi des populations et des sites de nidifications éventuels à venir. Zones à enjeux forts et prioritaires :	3	<u>Biodiversité</u> : espèce peu présente en Alsace, jusqu'aux années 1980. Actuellement en expansion, l'espèce semble peu menacée, mais mérite un suivi de l'évolution de ses effectifs et de son comportement nicheur. Site des Rohrmatten (Sélestat) Ried de Muttersholtz Bruch	☹ Espèce très sensible au dérangement			Préserver les roselières et notamment celle du site de Rohrmatten. Gestion courante / Bonnes pratiques	Préservation de la tranquillité des zones humides et des roselières. Sécuriser le réseau de lignes électriques
Busard Saint-Martin Le secteur 7 est le plus important pour cette espèce qui fréquente principalement les milieux ouverts. Suivi des populations. Zones à enjeux forts et prioritaires :	2	<u>Biodiversité</u> : cette espèce autrefois nicheuse en Alsace, est désormais uniquement hivernante. Site de Rohrmatten (Sélestat) Site des Graffenmatt (Muttersholtz) Bruch Ried de la Zembs	☹ Disparition de ses biotopes : prairies extensives et végétation herbacée haute.		Favoriser la gestion extensive des prairies et le maintien des formations végétales herbacées hautes (cariçaies, jachères,...) Gestion courante / Bonnes pratiques CAD – Contrats Natura 2000	Préserver les zones palustres (roselières, cariçaies). Gestion courante / Bonnes pratiques	